L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 7 JUILLET 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 7 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

La Grande Grève.--La Situation.

A l'heure qu'il est, il n'est plus guère et ne peut guère plus être question des nouvelles d'outre-Atlantique. Toutes les attentions sont concentrées sur la colossale grève qui, partie de Chicago et de l'Illinois, gagne peu à peu les autres Etats de l'Ouest et du Sud et finira par couvrir comme une immense pieuvre tout le territoire de l'Union. La situation est extrêmement grave, car si les grévistes sont logiques et vont droit aux conséquences de leurs principes, toute espèce de travail national peut être arrêté du jour au lendemain, et toute l'activité commerciale et industrielle frappée soudainement d'une complète paralysie. Il suffit pour cela d'un ordre émanant du chef d'une forte association comme l'*American Railroad Union*, agissant en vertu d'une délibération des quelques conseillers qui lui sont adjoints. C'est le système du Comité de Salut Public de la Révolution Française, sortant de la sphère politique, s'installant en maître absolu dans le monde économique, y décrétant à son gré la cessation de tous les travaux, dépêchant dans chaque Etat, dans chaque ville, des commissaires extraordinaires pour y ordonner et organiser la grève et y exerçant ainsi un despotisme plus effrayant que celui d'un Czar.

Ce qui aggrave encore la situation, c'est le caractère double des autorités qui, au milieu de cette bagarre générale, sont chargées du maintien de l'ordre dans la rue, de la préservation des instruments du travail sans cesse menacés de destruction, ainsi que du maintien de la liberté du travail dans les ateliers et sur les différentes voies de communication. A tout moment, il peut surgir un conflit entre les autorités des Etats et celles du gouvernement général, comme il arrive en ce moment entre le gouverneur Altgeld, de l'Illinois, et le Président Cleveland. Il n'est pas un homme sensé qui, au milieu d'une pareille crise, n'approuve chaleureusement les mesures prises par le Président des Etats-Unis. M. Altgeld a beau protester au nom de la souveraineté de son Etat et s'écrier que le gouvernement général ne peut intervenir que sur sa demande, s'il se laisse déborder, s'il survient quelque calamité publique, le pays ne s'en prendra-t-il pas, avec raison, au commandant suprême de la force armée de l'Union, et n'aura-t-il pas le droit de l'accuser de négligence, d'imprévoyance ?

Il y a évidemment ici dans la loi une lacune qu'il faut combler le plus tôt possible ; car, au jour où l'autre, à la faveur des hésitations, des retards qui résultaient de ces frictions, de ces heurts entre les deux autorités, le désordre se glissera entre les deux, et Dieu sait quels malheurs peuvent alors fondre sur l'Union.

Si ce qui se passe actuellement n'était qu'un accident extraordinaire, imprévu ; si, on concevrait l'inertie, on tout au moins les hésitations des autorités ; mais le fait a des précédents par centaines. On ne sort d'une formidable grève que pour retomber dans une autre plus formidable encore ; non seulement elles se multiplient, mais elles s'agrandissent chaque jour et prennent des proportions plus énormes. Il est temps que le législateur intervienne à son tour et mette le holà entre ces deux ennemis qui se mesurent sans cesse des yeux et menacent de se ruer l'un sur l'autre. Que les Etats-Unis le veuillent ou non, ils sont forcés d'établir des tribunaux spéciaux chargés de régler tous ces conflits ; sans quoi, ils iront tout droit à l'anarchie qui passera bien vite du monde économique dans le monde politique, et l'on sait quels sont les épouvantables lendemains de ce chaotique état de choses. L'histoire ne nous en offre que trop d'exemples.

Les Emissaires de Chicago à la Nouvelle-Orléans.

Il est arrivé ici, il y a deux jours, deux émissaires de Chicago, chargés de par M. Debs, le chef de l'*American Railroad Union*, de mettre la Nouvelle-Orléans en grève. Ces deux hommes que l'on ne connaît pas ici, qui n'y jouissent d'aucune autorité, à aucun titre, qui ne parlent et n'agissent qu'en vertu d'une mission qu'ils tiennent de leur chef, à Chicago, ces deux hommes qui ont nom Harrison et Hurley, ont en quelque sorte sommé les chefs de quelques-unes de nos unions de se mettre en grève.

Il nous semble évident que notre population de travailleurs ne tenait pas beaucoup à se jeter dans cette bagarre, puisque ces deux terribles agents ont eu beaucoup de peine à former un meeting. Mais, ici, comme en Europe, les commis-voyageurs en grève sont tenaces ; les deux personnages en question n'étaient pas hommes à s'en retourner à Chicago, bredouilles ; ils ont tant fait qu'ils ont obtenu que l'on ordonnât ici une grève. Ce que nos travailleurs ont à y gagner, nous ne le voyons pas bien ; en revanche, nous apercevons clairement ce qu'ils ont à y perdre.

Nous devons rendre justice aux différents officiers de nos grandes corporations. Aussitôt qu'ils eut eu vent de ce qui se passait, ils se sont réunis et ont été aux enquêtes. Nous citerons entre autres les Bureaux du Clearing House, de la Bourse au Sucre, de la Frêt et des Transports, de la Chambre de Commerce, de la Ligue des Jeunes Gens, de l'Association des Importateurs de Fruits, de la Bourse au Coton, de la Marine Association, de la Bourse aux Produits, etc. Les membres de ces différents *Boards* sont entrés en pourparlers avec les deux agents de Chicago. Ils ont plaidé en faveur des travailleurs de la Nouvelle-Orléans et en particulier des employés des voies ferrées Illinois Central et Queen and Crescent. Rien n'y a fait. Il fallait aux deux émissaires leur grève ; ils l'auront.

Il est vrai de dire qu'à Chicago même on ne restait pas inactif et que l'on ne comptait pas uniquement sur les efforts de MM. Harrison et Hurley. Le président même de l'American Railroad Union envoyait ici télégramme sur télégramme pour enlever la situation et faire déclarer immédiatement la grève. Il est clair que l'on tient à ce que le mouvement devienne universel et qu'il y ait un embargo général jeté sur toute espèce de voie de communication, pour arriver au bien par l'excès du mal.

Nous verrons si l'on y réussira. Mais, franchement, tout cela est bien triste. Que de richesses perdues ! Que de produits qui, partis de tous les points de l'Union, n'arriveront jamais à destination ou n'y arriveront qu'avariés ! Que de recettes manquées ! Que de salaires qui vont faire défaut à des familles qui en ont le plus grand besoin ! Tout cela pour obéir aux ordres absolus du président d'une association, qui se fait un capital politique de cette accumulation de pertes et de misères !

Manifestation anti-communarde de la Chambre des Députés.

Nous faisions, avant-hier, d'assez tristes réflexions sur la séance regrettable, scandaleuse même, qui avait eu lieu, il y a deux jours, presqu'au lendemain des funérailles de M. Carnot, à la Chambre des Députés et, à propos des insultes dont avait été l'objet M. Casimir-Perier, même avant qu'il eut eu le temps de prendre possession de la présidence.

En voici une autre qui est moins triste, qui réjouit le cœur de tous les honnêtes gens. On y voit que la Chambre, un moment étourdie est désarçonnée, a repris son sang-froid et s'est remise en selle. Elle a fustigé de la belle façon les communards qui, au lendemain même d'un attentat qui a fait frémir d'horreur tout le monde civilisé, avait l'air de faire un crime au Cabinet Dupuy, d'avoir interdit les démonstrations au Père Lachaise, en l'honneur de la Commune et le déploiement audacieux et antinational du drapeau rouge.

M. Dupuy leur a dit leur fait avec une erudité de langage, que quiconque a conservé dans l'esprit un peu de bon sens et dans le cœur un peu de droiture approuvera hautement.

"Nous ne permettrons, leur a-t-il crié du haut de la tribune, aucune apologie de l'assassinat ni du communardisme. Le pays ne se souvient de la Commune qu'avec horreur et dégoût."

C'est parler d'or. Nous n'attendions pas moins de M. Dupuy. Nous l'avions toujours jusqu'ici trouvé correct ; il nous est été pénible de le voir, en pareille circonstance, sortir du cercle de la légalité. Une majorité de 470 voix contre 75 lui a donné raison.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales ; elles extirpent la maladie comme par magie.

UNE CHEMISE DE NAPOLÉON IER.

A l'hôtel Drouot, devant l'entrée de la salle 8, sur une grande affiche, on pouvait lire l'annonce de la vente d'une *relique impériale, chemise authentique de Napoléon Ier et de son neveu*.

Au fond de la salle, on voyait exposée, dans une vitrine soigneusement fermée, une chemise en batiste, jaunie par le temps et maculée de taches jaunâtres. Sur cette chemise, et bien en évidence, la déclaration suivante.

M. Gargnaison, ancien notaire à Châteauroux (Indre), lieu de naissance du maréchal Bertrand, demeurant à Blois, en France, est propriétaire d'une des chemises de l'empereur Napoléon Ier, de la manière suivante. Il a succédé, au mois de juin 1857, au notaire de la famille du maréchal Bertrand, l'un des compagnons de captivité de l'empereur à Sainte-Hélène, cette situation est constatée par les lettres ci-jointes tirées de la volumineuse correspondance que M. Gargnaison a entretenue avec les enfants du maréchal, qui étaient :

1. Mme Amédée Guoyer, née Bertrand ;
2. Le comte Napoléon Bertrand, ancien capitaine de cavalerie ;
3. Le général vicomte Henry Bertrand ;
4. Le baron Arthur Bertrand ;
5. M. Alphonse Bertrand, ancien chef d'escadron.

Le maréchal Bertrand a partagé, avec les autres compagnons de captivité de l'Empereur, la garde-robe de celui-ci et dans la succession se sont trouvées comprises trois douzaines de chemises du grand homme. M. Alphonse Bertrand, le plus jeune d'entre eux, étant décédé à Châteauroux, le 3 mars 1866, M. Gargnaison, en qualité de notaire de la famille, a procédé à l'inventaire et au partage de sa succession et a pour cela de ces opérations, les frères et sœur de M. Alphonse Bertrand susnommé et ses héritiers lui ont remis comme souvenir intime de l'Empereur l'une des chemises de celui-ci trouvée, comme il est dit ci-dessus, dans la succession du défunt.

M. Gargnaison garantit la provenance et l'authenticité de la chemise en question et fournira au besoin toutes explications complémentaires qui lui seront demandées.

Il serait facile, d'ailleurs, de comparer cette chemise, comme étoffe et façon, avec celle que possède le musée Tussaud et avec celles que M. Gargnaison pourrait se procurer par des héritiers des enfants Bertrand susnommés tous aujourd'hui décédés.

Certifié sincère et conforme à la vérité.

Blois, juin 1890.

Signé : GARGNAISON,

Ancien président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Châteauroux.

Hier, après-midi, cette chemise, dont le commissaire-priseur, Me David, garantissait la provenance, a été adjugée 150 francs.

ENCORE LE TABAC !

Parmi les pétitions présentées à la Chambre des députés, il vient d'en être enregistré une qui va certainement rouvrir un débat aussi cent fois discuté et jamais résolu.

Quinze braves habitants de Poitiers demandent à son représentant de voter une loi, interdisant l'usage du tabac aux enfants au-dessous de quinze ans.

Dans les considérants de leur pétition, les braves Poitevins prétendent que l'usage du tabac, pour les jeunes gens, est une cause de mortalité précoce.

A ce propos, un de nos confrères dit qu'il y aurait une réponse topique à faire aux pétitionnaires, et il raconte qu'il est mort l'an dernier, à La Haye, un commissionnaire-portefaix, nommé Klaysïk, âgé de 91 ans, qui, depuis l'âge de huit ans, fumait plus de 150 grammes de tabac par jour.

C'est ce même Klaysïk qui avait demandé que toutes les personnes qui survivraient son enterrement fumassent sur tout le parcours.

En vérité, un que l'abus du tabac avait l'âge de quinze ans n'a pas empêché de vivre vieux !

LA PASSION DES CHIENS.

La race canine a continué de nos jours à jouir de ses grandes entrées dans les salons. Lamartine a chanté ses lavrettes :

.....Au museau de gazelle
Au poil ondé de soie, au cou de tourterelle,
A l'œil profond et doux comme un regard humain.

Un distique célèbre de Victor Hugo était gravé sur le collier de son chien. Le duc de Luynes, grand-père du duc actuel, avait rapporté de Jérusalem une mignonne chienne qui fit les délices de Dampierre. Elle donna lieu à de graves discussions scientifiques, parce qu'à la façon des renards, elle s'était creusé un terrier à deux mètres de profondeur. Le maréchal Bugeaud aimait beaucoup les chiens. C'est lui qui le premier, croyons-nous, imagina d'utiliser leurs services dans l'armée, en les adjoignant, comme auxiliaires, aux sentinelles algériennes, qu'ils avertissaient de l'approche des Arabes.

La première exposition canine ouverte en France eut lieu, sous le second Empire, au Jardin d'Acclimatation. On y admira beaucoup les lévriers syriens du maréchal Randon.

Napoléon III avait acheté, à Saint-Sauveur, un chien des Pyrénées qui fut l'hôte assidu des Tuileries sous le nom de *Néro* et le fidèle compagnon de jeux du Prince impérial. Il éclipsa ces étonnantes petites *chihuahas*, pas plus gros que le poing, rapportés du Mexique par l'amiral Jurien de La Gravière, et qui avaient fait fureur à la Cour.

L'exemple de leurs père et mère, le roi Jérôme et la reine Frédérique Dorothée, dont il existe à Versailles un remarquable portrait par Kinson avec un petit chien noir d'une espèce singulière, a été suivi par le prince Napoléon et la princesse Mathilde. Le prince témoignait une affection sans pareille à un terre-neuve qui, à New-York, avait sauvé sous ses yeux plusieurs personnes prêtes à se noyer. La princesse a toujours eu autour d'elle de ravissants terriers également chéris. Les personnes admises à Saint-Gratien savent qu'ils sont déposés après leur mort dans un carrefour du parc avec une petite colonne indiquant leur nom.

Dans le domaine possédé par la feue baronne Frossard, aux environs de Versailles, une dalle marque ainsi les restes d'une certaine *Bébette*, assurément très aimable en son vivant, car un poète, homme du monde, lui a rédigé cette épitaphe :

Bonne elle était autant qu'elle était belle !
Dans la dose de toutes les vertus.
Sur qui de nous quand nous ne serons plus
Ecrira-t-on ce que j'écris sur elle !

A l'heure qu'il est, nombre de personnalités mondaines possèdent des chiens d'appartement d'une exquise élégance de formes et d'une grande pureté de race. *Lutine*, la petite chienne king-charles, de Mme Jules Jouet, et *Mab*, la petite chienne terrier de la comtesse Edgar d'Argy, sont de véritables merveilles. *Youki* est un magnifique terrier blanc, à la comtesse de Breteuil. S. M. don François d'Assise a un mignon fox-terrier, d'un noir d'ébène, qui le console de la perte de sa belle chienne *Perlina*. Ceux de M. E. Terry, le châtelain de Chenonceaux, forment une sorte de collection unique en son genre. Les toy-terriers de la marquise d'Andigné et de la marquise de Massa ne sont pas moins prisés des connaisseurs ainsi que les terriers du Yorkshire de la comtesse de Saint-Gilles et de la comtesse de Lamonta. D'autres terriers, d'espèces variées et dignes d'attention, sont ceux de la baronne Mariani, de la marquise d'Hervey de Saint Denys, de la baronne de *Pfeffel*.

Les lorlons ont pour grandes amies la comtesse Jacques d'Arnoncourt, la vicomtesse de Bressou, la duchesse de Berghes. Les carlins, la marquise de Linarès et la comtesse de Boisé ; les caniches, la princesse de Caesano, la comtesse de Rullié et Mme Tuck. Mme Ayer admet à sa table ses deux superbes griffons. La comtesse de Bommeyre a fait faire le portrait de son petit chien chinois.

Plusieurs mondaines jouent avec leurs toutons comme jadis avec leurs poupées. Elles leur font confectionner des toilettes assorties par la grande faiseuse qui s'intitule "tailleur pour chiens". Ce sont des colliers et des bricoles de maroquin ou de chevreau, orné de chaînettes et de perles d'or, des carricks de drap à triple collet ; des chemisettes de flanelle pour la matin ; des couvertures, genre cheval, pour voyager avec pochette destinée à recevoir le bulletin de chemin de fer.

Ce luxueux enfantillage ne l'emporte pas sur bien d'autres dépenses, jugées frivoles, de la vie élégante. Nous nous garderons d'en médire, parce qu'il donne une occupation à de pauvres ouvrières qui, peut être, sans lui, seraient fort embarrassées pour vivre. Le superflu n'est prodigué dans les salons est excusable, ce semble, quand il se transforme en nécessaire dans les mansardes dont la charité d'ailleurs connaît le chemin.

LA PESTE EN CHINE.

D'après une dépêche reçue de Hong-Kong par le "Colonial Office," il y a eu le 30 juin 1900 décès y compris les soldats anglais.

Les autorités chinois ont interdit l'abattage des porcs et même la pêche du poisson.

Des processions, brûlant des parfums, se déroulent jour et nuit dans les rues, et dans chaque maison on brûle des pétards, du bois de santal et des baguettes de bois parfumé pour écarter le fléau.

L'épidémie semble attaquer non seulement les habitants, mais même les étrangers qui ne font que passer. On a trouvé dans les rues des gens morts dans leurs chaises à porteurs.

Il y a grande disette de cercueils, et les fabricants de bières travaillent jour et nuit pour suffire à la demande.

Dans une maison, raconte un journal chinois, la peste ayant attaqué une famille de huit personnes, sept en moururent le même jour ; la seule personne qui avait échappé, une toute jeune fille, ne pouvait aller chercher des cercueils pour les morts et restait là.

Un voleur survint dans la maison ; la jeune fille lui donna quelques pièces de monnaie et le chargea d'aller acheter des cercueils, lui disant que, quand il les aurait rapportés, il pourrait s'emparer de tout ce qu'il voudrait dans la maison.

L'homme partit pour faire cette commission.

Lorsqu'il revint, il trouva la jeune fille morte ; alors il commença à piller à son aise, mais, avant qu'il eût fini d'empaquéter ce qu'il voulait emporter, il fut lui-même saisi par la mal et tomba mort auprès des autres.

Les poissons et les rats semblent affectés par l'épidémie. La moitié du poisson envoyé des districts de Kow-Hong et de Phuntak à Wong Shae meurt en route.

Les autorités ont déjà acheté 21,000 rats morts qu'on a fait enterrer sur la pelline de la Pagode aux cinq étages et on continue à en ramasser de grandes quantités.

Les Chinois du district de Pan Yu boivent de l'eau d'un puits sacré pour se préserver de la maladie, et le vice-roi et le gouverneur de Canton font des sacrifices aux mauvais esprits, afin de conjurer le fléau.

TERRIBLE EXPLOSION EN AUTRICHE.

Vienne, 15 juin.

Une terrible explosion de grisou, faisant de nombreuses victimes, s'est produite à neuf heures et demie du matin, au puits Franziska, de la mine du comte Larisch, dans le district de Karwin.

Quatre autres explosions ont eu lieu ensuite, entre dix heures et dix heures et demie, et se sont étendues au puits Johanne, situé dans le voisinage, où d'autres personnes ont trouvé la mort. L'équipe de sauvetage descendue à cinq heures du matin a également péri tout entière. On évalue le nombre des victimes à 180 ou 200 personnes.

D'après les renseignements officiels recueillis jusqu'à présent, environ 180 mineurs ont été tués et 20 ont été blessés, le plupart grièvement ; parmi ces derniers, quatre ont reçu des blessures mortelles ; 10 personnes ont été tuées pendant les travaux de sauvetage. On a retiré jusqu'à présent 14 cadavres.

Il est impossible de retirer ceux qui sont au fond de la mine, parce que l'incendie dure encore.

Les fonctionnaires du district minier et les experts sont arrivés sur les lieux.

UN MÉDECIN-MAJOR DE CONTRE-BANDE.

Que faire du sortir de prison, rejeté sur le pavé parisien sans autre argent que celui provenant du petit pécule amassé en prison ? C'est la question que se posait, en avril dernier, Canivet, qui est cependant le fils d'un ancien entrepreneur de tabacs à Dieppe.

La vote de l'escroquerie lui paraît indiquée ; c'est assez normal pour un individu que les scrupules n'ont pas arrêté une première fois : mais le plus difficile est le choix à faire entre les différentes escroqueries ; un esprit cultivé, comme l'était Canivet, devait chercher à sortir des sentiers battus et éviter la banalité.

C'est ce que fit Canivet. Voici un ou deux exemples des escroqueries qu'il a commises :

Le jour même de sa sortie de prison, il loua un costume complet de médecin aide major, se rendit chez le premier tailleur militaire venu, et lui commanda un costume complet.

Les mesures prises, Canivet, s'adressant négligemment au commerçant : "Mon képi est un peu fatigué ; vous voyez, il m'en faudrait un tout de suite, et aussi un sabre d'ordonnance." Parfait. Mais au moment de payer ces dernières acquisitions, le faux aide-major feignit de s'apercevoir qu'il n'avait plus d'argent sur lui. "Qu'à cela ne tienne, dit le tailleur méfiant : mon frère va vous accompagner jusque chez vous, et vous le payerez." Le coup était à moitié manqué. Canivet prit son parti de bonne grâce ; mais il lui fallait maintenant se débarrasser de son compagnon.

Il l'emmène en voiture à son hôtel, et il en profite pour laisser habilement entendre au patron de l'hôtel que son compagnon est son ordonnance. Dans sa chambre, d'ailleurs, pas d'argent non plus, et Canivet ne se déconte pas pour si peu. "C'est extraordinaire ! s'écrie-t-il ; mais, n'importe, je cours chez un ami." Les voilà donc partis tous deux à l'Ecole-Militaire, chez un médecin-major. Fatalité. Il n'est pas là. Bref, il traîne le malheureux négociant dans tout Paris, à la recherche de cet introuvable ami. Enfin, dans un café de la gare Saint-Lazare, Canivet s'écrie tout à coup : "Ah ! le voilà !" Et il se précipite, laissant là son compagnon et la voiture à payer, mais emportant le képi et le sabre d'ordonnance.

Une autre fois, Canivet n'avise-t-il pas un malheureux soldat dont les allures dénotaient une certaine naïveté et ne le prend-il pas, bon gré mal gré à la haute position d'ordonnance, et cet infortuné eut la simplicité de remplir cet emploi et de cirer les bottes avec constance trois jours durant.

Ces faits et beaucoup d'autres encore ont valu à Canivet quinze mois de prison.

SABLES MUSICAUX.

Un Américain, dans une conférence à la Société royale de Londres, a récemment parlé des "sables musicaux".

La première fois que le docteur Carrington Bolton s'aperçut de ce phénomène, il se promenait sur les côtes du Massachusetts. Les sons lui parvinrent d'abord comme l'abeiement lointain d'un chien, et devinrent bientôt semblables à un cri.

Le docteur interrogea deux enfants qui se trouvaient là et qui lui dirent que ces sons provenaient du fameux "rivage musical."

Il découvrit par la suite d'autres rivages dans les îles Sandwich qui produisaient les mêmes sons.

M. Carrington Bolton ajoute même que le sable de ces rivages, renfermé dans des bouteilles, conserve pendant plusieurs années ces propriétés musicales.

La Salsepareille d'Ayer agissant par le sang guérit radicalement toute infection, toute souillure scrofuleuse.

CIOR—Décédé hier, vendredi, 6 juillet 1894, à 1 heure P. M., à l'âge de 7¼ ans et 2 mois JEAN CHARLES CIOR natif de Paris, France, et résidant de cette ville depuis 5¼ ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Cior et Wangler, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures précises. Le convoi partira de la dernière demeure, No 816 rue des Remparts, entre Ste Anne et Dauphine.

DARCANTEL.—Décédée vendredi soir, 6 juillet 1894 à 6 heures, à l'âge de 4¾ ans, MME HENRI DARCANTEL née Octavie Boisblanc. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Boisblanc et Darcantel, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, samedi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 123 rue Dauphine, entre Dauphine et Bourbon.

LASPALLES.—Décédée vendredi, matin, 6 juillet 1894, à 7 heures et demie, à l'âge de 25 ans et 1 mois, JULIE LASPALLES native de France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, samedi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 838 rue St Philippe entre Bourbon et Dauphine.

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Incendie—Incendie—Incendie.
VENTE
De Vêtements légèrement endommagés. Articles de toilettes pour hommes sacrifiés.
89 rue du Canal.
7 juil—6 f

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands.—Nlle-Orléans, 5 juillet 1894.—A une réunion du Conseil de Direction de cette compagnie qui a eu lieu le 2 de ce mois, un dividende de 4 p. cent a été déclaré, sur les gains des six derniers mois, payable aux actionnaires à partir du 10 juillet 1894.
Le livre des transferts sera clos dès aujourd'hui jusqu'au 10 juillet 1894 inclusivement.
J. MONTREUIL, Secrétaire.
6 juil—au 10.

Avis Spécial.
Une assemblée des actionnaires de l'"Union Gold Mining Company" sera tenue au No 138 (ancien numéro 14), rue Carondelet, entre Canal et Commune à la Nlle-Orléans, Lne, à 7 heures PM du soir, JEUDI, 19 juillet 1894, pour liquider les affaires de la dite compagnie, conformément à l'Article V de la charte.
Approuvé :
W. A. KERNAGHAN, Président.
F. M. COMMAGERE, Secrétaire.
15 juin—15 23 30—juil 7 14 19

Bureau de la New Orleans Waterworks Co., 45 et 51 rue Baronne—Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1894.—A une réunion des actionnaires de cette Compagnie, tenue lundi, 4 du courant, MM. R. E. Craig, A. Baldwin, G. W. Nott et M. J. Hart ont été élus directeurs pour l'année courante.
A une réunion des directeurs, tenue ce jour, M. R. E. Craig a été réélu à l'unanimité Président, M. A. Baldwin Vice Président, M. L. H. Gardner Surintendant, et M. R. L. Macmurdo Secrétaire et Trésorier.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
6 juil—1 sem

PILULES APPROUVÉES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces. LES PILULES DE VALLET TRAITÉS SONT BLANCHES ET SUR CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM VALLET. 19, r. Jacob, Paris et DE VALLET TOUTES PHARMACIES.

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Office formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toute sorte
le rescourt du heur dure
ens de voisin artificiel

LIQUIDATION.
La maison de commerce VEUVE J. AN. GLADE, sise à l'angle des rue Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de réémption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, et à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
Gérant—

FEUX D'ARTIFICE
LE 1ER JUILLET.
MAGASIN DE VETEMENTS DE LION !
Des Vêtements pour une Valeur de
$200,000
SERONT LANCÉS A UNE VENTE DURANT TRENTE JOURS.
Vêtements Complets, Alpacas, Sicilians pour Messieurs,
Paletots sacs et Gilets.
ARTICLES POUR LES CHALEURS.
M. LION & CO.,
Coin des rues Ste-Anne et Decatur. Etablis en 1861.
12 juin—7

AVIS LEGAUX.

AVIS est par le présent donné, comme il est requis par l'article 45 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour retirer les coupons des Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat.
7 juin—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale, un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et spécialement, relatif à la façon de se dédiner et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et de leur procurer ainsi les mêmes privilèges, sous les règlements de police, qui sont intérêts pour la vente des légumes expédiés d'autres Etats sur ce marché.
1er iin—5 f en 30 f

Bureau de Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 20 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—Les deux sous par impôt prélevé pour 1894 devront rentrer dans le 30 juin et deviennent délinquantes le 31 juillet 1894. Après cette date elles porteront 10 pour d'intérêt par an.
CHAS. H. SCHENCK,
26 juin—au 31 juil Trésorier.

Banque Nationale Germania—Nlle Orléans, 29 juin 1894.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été décrété, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER,
30 juin—1 sem Caissier.

Compagnie d'Assurances Germania. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1894.—Un dividende semestriel de cinq pour cent a été déclaré AUJOURD'HUI, payable à ce bureau sur demande.
OTTO T. MAIER
Secrétaire.
1er iiffr 7f

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 18 juin, 1894.—Une réunion générale des détenteurs sera tenue au bureau de ladite association, No 4½, rue du Canal, en cette ville, JEUDI le 19 juillet, 1894, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'extension de la charte et pour faire autres changements additions ou modifications à la dite charte qui pourront être soumis à l'assemblée.
Par ordre de la Direction,
OTO LAWAUX, Président
CHAS D DELERY, Secrétaire.
1er juil—4 5 9 12 15 19

Home National Bank.—Nlle-Orléans, 30 juin 1894.—A vis est par le présent donné que le fonds capital de cette banque a été par un vote des actionnaires, le 26 juin 1894, réduit de $425,000 à $300,000, et que la dite réduction a été approuvée par le Contrôleur de la circulation.
Tous les certificats de stock en circulation sont impliqués et les nouveaux certificats seront émis à leur place dans la proportion de soixante-dix et six dixièmes actions du nouveau stock au lieu de cent actions du vieux stock.
CHAS. C. DUPUY,
1er juillet—1 sem Caissier.

Hibernian National Bank.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1894—Un dividende semi-annuel de quatre dollars par action libre de toutes taxes sera payé sur demande.
CHAS. PALFREY,
1er juil—7f Caissier.

PERRÈS & COULON.
ADRIEN PERRÈS, ex commerçant, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour ouvrir le 30 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.
Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 2 heures de l'après-midi.
30 juin—1m—dim mar jeu

BANDAGES HERNIAIRES
Ajustés avec perfection à très bas prix. Applications pour difformité et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles en toile.
A. MORERSOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la rue Lafayette. 4 juil—1 m

Dr. W. Lawrence Stevenson,
Ex-assistant Hôpital International de Paris récemment officier medical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.
Bureau, Universe Building de 10 à 4 1/2 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.
On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand.
1er juil—1 m—dim mar jeud

Avis.
Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.
J. S. LANDRY,
J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Frêt et les Passagers
28 oct—sem et dim

RAPPORT SEMESTRIEL
DE LA
PROVIDENT
Savings, Trust and Safe Deposit Bank,
NO 37 RUE CAMP.
A la clôture des affaires, le 30 juin 1894.

ACTIF.

Prêts à terme, garantis par collatéraux		$102,672 20
Bons portant intérêt		144,190 00
Prêts sur propriétés foncières, (hypothèques)		64,407 71
Propriétés foncières, réalisables, meubles et installations		90,000 00
Prêts sur demande	$56,850 00	
Comptant	18,943 18	75,793 18
Total		$468,053 09

PASSIF.

Fond-capital payé		$289,975 00
Profits, après paiement de taxes, licences, dépenses courantes, et ...	$5,913 14	
Moins intérêt payé à 5½ dépensés durant les six derniers mois	1,577 28	4,335 86
Dû à 601 déposants		173,742 23
Total		$468,053 09

Je certifie ce qui précède comme étant vrai et correct.
GEO. W. YOUNG, Caissier.

Assermenté et souscrit personnellement, en mon bureau, ce 162 rue Carondelet, à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 6me jour de juillet 1894.
JAMES FARRY, Notaire Public.
6 juil—3f

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville. A deux lieds de la rue du Canal. Bons Clients
Janvier 92—1 an—mer ven dim

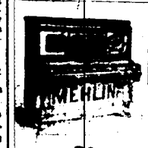

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$200,000 00
Actif, 1er janvier 1894	869,967 39
Revenu	196,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY, Gérant. D. FOUCHER, OCTAVE LABARRE.
18 juin94—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS B. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
RUE ST-CHARLES
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et le samedi de 7 h. à 7 h. de l'après-midi.
TROIS MOIS, SIX MOIS, DOUZE MOIS, payable sur un avis de TROIS POUR CENT par